PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité

Avis d 'enquêtes publiques conjointes sur le territoire de la commune de Castellane

- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique d'un projet d'acquisition d'immeuble en vue de la réhabilitation de l'îlot des Tilleuls en logements sociaux

- Enquête parcellaire

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2021-148-33 du 28 mai 2021 sur le territoire de la commune de Castellane, à des enquêtes publiques conjointes préalables à l'acquisition de l'immeuble cadastré AB 62 en vue de la création de logements sociaux.

Seront ainsi organisées pendant 19 jours consécutifs, du lundi 28 juin 9 h au vendredi 16 juillet 2021 12 h :
- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet ;
- une enquête parcellaire destinée à identifier la parcelle à acquérir pour la réalisation de ce projet.

Les pièces du dossier et les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur et le maire, seront déposés à la mairie de Castellane pendant la durée de l'enquête, afin que chacun :

-puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie (sauf les jours fériés), soit : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h ;

- et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit à Madame le commissaire enquêteur à la mairie de Castellane, ou bien encore par messagerie électronique à l'adresse suivante : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé le lieu et l'objet de l'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfète, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou gratuitement sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence dans la rubrique publications/enquêtes publiques/commune de Castellane.

Mme Violaine Bousquet est désignée comme commissaire enquêteur pour conduire les enquêtes publiques précitées. Elle recevra en personne, de 9 h à 12 h, les observations du public à la mairie de Castellane les lundi 28 juin, mercredi 7 juillet et vendredi 16 juillet 2021.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Castellane ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à Digne-les-Bains. Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement.